

Lundi 20 décembre 2021  
 Province de Québec  
 MRC de Mékinac  
 Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance extraordinaire tenue le lundi vingt décembre deux mille vingt et un à dix-sept heures au centre communautaire, 650, 4<sup>e</sup> Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents : Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que Messieurs les conseillers Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de madame la maire Caroline Clément.

Absent : Monsieur Jean-Claude Coydon

Secrétaire de la séance : Monsieur Pierre Beauséjour, directeur général et greffier-trésorier

Ouverture de la séance : 17 h 08

L'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été envoyé par internet à Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que Messieurs les conseillers Jean-Claude Coydon, Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de madame la maire Caroline Clément.

## ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
3. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
4. Levée de l'assemblée

### 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2021-12-193  
 APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
 ET RÉSOLU

L'adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.

### 2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

Le programme est présenté par madame la maire.

### 3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2021-12-194  
 APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
 ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024;

QUE le document de présentation sera distribué gratuitement à chaque adresse au mois de janvier et sera disponible sur le site Internet de la Municipalité.

## 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS      2021-12-195  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU

La levée de l'assemblée extraordinaire du 20 décembre 2021 à 17 h 12.

Caroline Clément  
Maire

Pierre Beauséjour  
directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Caroline Clément, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément  
Maire

---

**Certificat de crédits**

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour  
Directeur général et greffier-trésorier

---